



SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 17 mars 2008, à 20 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Monsieur le conseiller Vincent Chatel
 Monsieur le conseiller Ronald Cormier
 Monsieur le conseiller Normand Dyotte
 Monsieur le conseiller Charles-André Fortier
 Madame la conseillère Thérèse Gatien
 Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André J. Côté

Sont aussi présent(e)s : Monsieur Serge Drouin, directeur général
 Madame Carole Lemaire, greffière
 Monsieur Patrick Quirion, trésorier
 Madame Marie Dupont, directrice, Service planification et
 développement du territoire

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

08-03-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Adoption – procès-verbal de la séance « spéciale » du 3 mars 2008
- 3) Nomination – maire suppléant – période du 1^{er} avril au 30 septembre 2008
- 4) Autorisation signature – protocole d'entente – développement domiciliaire « Les Cours Candiac », phase III B, rue de Séville et rue de Savoie
- 5) Autorisation signature – protocole d'entente – développement domiciliaire « Hameau des pins » - projet en copropriété, rue de Cherbourg, phase III

- 6) Autorisation signature – protocole d’entente – développement domiciliaire « Les Jardins du parc Haendel », phase VII, avenue des Flandres (partie), rue de Fleury et rue de Fontenelle (partie)
- 7) Approbation – comptes à payer – février 2008
- 8) Approbation – dépenses incompressibles – février 2008
- 9) Projet domiciliaire « Île de France », construction des structures de régulation numéros 1 et 2 et d’un bassin de rétention – abrogation résolution 07-12-26
- 10) Autorisation de dépenses – projet 2008-571 – améliorations 59, chemin Haendel et 4, boulevard Montcalm Sud
- 11) Mandat ingénieur forestier – mise à jour de l’inventaire des arbres, planification et gestion des travaux d’arboriculture – printemps 2008
- 12) Mandat ingénieur forestier – plantation et gestion de contrat de plantation d’arbres – printemps 2008
- 13) Présentation d’une demande d’autorisation au ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs pour la réfection du chemin Haendel (tronçon entre les boulevards de l’Industrie et Champlain)
- 14) Présentation d’une demande d’autorisation au ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs pour le prolongement de l’avenue Liberté, phase III
- 15) Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 12 mars 2008
- 16) Demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions – prolongation de délai pour l’adoption du plan et des règlements d’urbanisme de la Ville de Candiac en concordance avec le schéma d’aménagement révisé de la MRC de Roussillon
- 17) Subvention – ministère de la Culture et des Communications – développement des collections des bibliothèques
- 18) Demande d’aide financière – programme de soutien aux installations sportives et récréatives
- 19) Aide financière – championnat majeur – escrime
- 20) Aide financière – championnat majeur – football
- 21) Aide financière – championnat majeur – soccer
- 22) Approbation – comité de sélection et critères d’évaluation – appel d’offres 8010-IN – acquisition d’un camion-échelle plate-forme
- 23) Avis de motion – règlement 1201 concernant la division du territoire de la Ville de Candiac en six districts électoraux
- 24) Avis de motion – règlement 1203 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones H06-606, H06-627 et H06-628 pour créer la zone H06-634, ajouter la grille des usages et normes applicables à la nouvelle zone et modifier la grille des usages et normes de la zone H06-628
- 25) Dépôt – procès-verbal des procédures d’enregistrement tenues le 3 mars 2008 – règlement 1196
- 26) Emprunt temporaire – règlement 1192 décrétant un emprunt au montant de 675 000 \$ pour la réalisation des travaux de canalisations souterraines pour les services d’utilités publiques – « Les Cours Candiac », phase II B

- 27) Règlement 1198 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones I04-412 et I04-416 pour créer la nouvelle zone I04-418 et d'ajouter une grille des usages et normes applicable à la nouvelle zone
- Assemblée publique de consultation
 - Adoption du second projet de règlement
- 28) Divers
- 29) Parole au public
- 30) Levée de la séance

**08-03-21 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE « SPÉCIALE » DU
3 MARS 2008**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance « spéciale » du 3 mars 2008 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance « spéciale » du 3 mars 2008.

**08-03-22 NOMINATION – MAIRE SUPPLÉANT – PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL AU
30 SEPTEMBRE 2008**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de madame Thérèse Gatien à titre de mairesse suppléante se termine le 31 mars 2008;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit désigner un conseiller à titre de maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne monsieur Normand Dyotte pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2008.

**08-03-23 AUTORISATION SIGNATURE – PROTOCOLE D’ENTENTE –
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « LES COURS CANDIAC »,
PHASE III B, RUE DE SÉVILLE ET RUE DE SAVOIE**

CONSIDÉRANT QUE le promoteur, Développement Candiac F. Catania et associés inc., a présenté un projet de développement domiciliaire « Les Cours Candiac », phase III B;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de signer un protocole d’entente afin d’établir les termes et conditions pour la phase III B du projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les termes et conditions du protocole d’entente à intervenir avec Développement Candiac F. Catania et associés inc. relativement à la réalisation du projet de développement domiciliaire « Les Cours Candiac », phase III B, rue de Séville et rue de Savoie;

QUE le maire monsieur André J. Côté ou en cas d’incapacité d’agir le maire suppléant, et la greffière madame Carole Lemaire ou en cas d’incapacité d’agir l’assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d’entente.

**08-03-24 AUTORISATION SIGNATURE – PROTOCOLE D’ENTENTE –
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « HAMEAU DES PINS » - PROJET
EN COPROPRIÉTÉ, RUE DE CHERBOURG, PHASE III**

CONSIDÉRANT QUE le constructeur, Construction Cholette Turgeon, désire entreprendre le développement domiciliaire « Hameau des pins », projet en copropriété rue de Cherbourg, phase III;

CONSIDÉRANT QU’à cet effet, il y a lieu de signer un protocole d’entente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte les termes et conditions contenus au protocole d’entente à intervenir avec Construction Cholette Turgeon relativement au développement domiciliaire « Hameau des pins », projets en copropriété, rue de Cherbourg, phase III;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d’incapacité d’agir, le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d’incapacité d’agir l’assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Candiac, le protocole d’entente à intervenir entre les parties.

**08-03-25 AUTORISATION SIGNATURE – PROTOCOLE D’ENTENTE –
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « LES JARDINS DU PARC
HAENDEL », PHASE VII, AVENUE DES FLANDRES (PARTIE), RUE DE
FLEURY ET RUE DE FONTENELLE (PARTIE)**

CONSIDÉRANT QUE le promoteur, monsieur Gaétan Houle, de la compagnie 9140-1562 Québec inc, a présenté un projet de développement domiciliaire « Les Jardins du parc Haendel », phase VII, avenue des Flandres (partie), rue de Fleury et rue de Fontenelle (partie);

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de signer un protocole d’entente afin d’établir les termes et conditions pour la septième phase du projet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les termes et conditions du protocole d’entente à intervenir avec 9140-1562 Québec inc relativement à la réalisation de la septième phase du projet de développement domiciliaire « Les Jardins du parc Haendel », phase VII, avenue des Flandres (partie), rue de Fleury et rue de Fontenelle (partie);

QUE le maire monsieur André J. Côté ou en cas d’incapacité d’agir le maire suppléant, et la greffière madame Carole Lemaire ou en cas d’incapacité d’agir l’assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit protocole d’entente.

08-03-26 APPROBATION – COMPTES À PAYER – FÉVRIER 2008

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service de la trésorerie de la Ville concernant la liste des comptes à payer du mois de février 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois de février 2008 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE le trésorier, monsieur Patrick Quirion ou en cas d’incapacité d’agir l’assistante trésorière, madame Françoise Lamacchietta, soit autorisé à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois de février 2008 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 382 101,98 \$ et à même les disponibilités des activités d’investissement pour une somme de 287 836,15 \$, le tout pour un total de 669 938,13 \$.

08-03-27 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – FÉVRIER 2008

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois de février 2008 représentant une somme de 1 831 430,23 \$.

08-03-28 PROJET DOMICILIAIRE « ÎLE DE FRANCE », CONSTRUCTION DES STRUCTURES DE RÉGULATION NUMÉROS 1 ET 2 ET D'UN BASSIN DE RÉTENTION – ABROGATION RÉSOLUTION 07-12-26

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a octroyé un contrat à la compagnie « Construction Frank Catania et associés inc. » pour la réalisation des travaux de construction des structures de régulation numéros 1 et 2 et d'un bassin de rétention pour le projet domiciliaire « Île de France »;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 07-12-26 octroyant ledit contrat était conditionnelle à la signature d'un protocole d'entente avec le promoteur, Groupe Maison Candiac, relativement au partage des coûts;

CONSIDÉRANT QU'aucune entente n'est intervenue à ce jour avec Groupe Maison Candiac;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac abroge la résolution 07-12-26 octroyant un contrat à la compagnie « Construction Frank Catania et associés inc. » pour la réalisation des travaux de construction des structures de régulation numéros 1 et 2 et d'un bassin de rétention pour le projet domiciliaire « Île de France » et que conséquemment ladite résolution devient nulle et sans effet.

08-03-29 AUTORISATION DE DÉPENSES – PROJET 2008-571 – AMÉLIORATIONS 59, CHEMIN HAENDEL ET 4, BOULEVARD MONTCALM SUD

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil a approuvé le projet d'améliorations aux bâtiments municipaux du 59, chemin Haendel et du 4, boulevard Montcalm Sud (projet 2008-571);

CONSIDÉRANT QUE ce projet comprend divers travaux en regard de la mise aux normes de ceux-ci et autres travaux d'amélioration;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, directeur, division Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise monsieur Robert Martineau, directeur, division Travaux publics à effectuer des dépenses jusqu'à concurrence d'un montant de 40 000 \$ pour la réalisation des travaux d'amélioration requis aux bâtiments situés au 59, chemin Haendel et 4, boulevard Montcalm Sud. Monsieur Martineau doit cependant se conformer à la politique d'acquisition de biens et services, au règlement 1128 ainsi qu'à la *Loi sur les cités et villes*;

QUE les deniers requis au paiement des dépenses effectuées soient puisés à même les disponibilités du surplus accumulé non affecté.

08-03-30 MANDAT INGÉNIEUR FORESTIER – MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE DES ARBRES, PLANIFICATION ET GESTION DES TRAVAUX D'ARBORICULTURE – PRINTEMPS 2008

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de maintenir à jour l'inventaire des arbres ornementaux situés sur les propriétés de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme en génie forestier pour identifier les travaux d'arboriculture à exécuter dans les secteurs prévus en 2008;

CONSIDÉRANT les propositions de services préparées par monsieur François Légaré, ingénieur forestier de la firme DAA Environnement, en date du 6 mars 2008 et monsieur Luc Nadeau, ingénieur forestier de la firme Ingénieurs forestiers experts-conseils, en date du 3 mars 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de Ville de Candiac mandate monsieur Luc Nadeau, ingénieur forestier de la firme « Ingénieurs forestiers experts-conseils » pour effectuer la mise à jour de l'inventaire des arbres, l'identification des travaux d'arboriculture à être réalisés au printemps 2008, la préparation du devis, l'appel d'offres et la surveillance des travaux, le tout, pour un montant de 10 200 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans la proposition de services du 3 mars 2008;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-02-419, honoraires professionnels.

**08-03-31 MANDAT INGÉNIEUR FORESTIER – PLANTATION ET GESTION DE
CONTRAT DE PLANTATION D'ARBRES – PRINTEMPS 2008**

CONSIDÉRANT la politique de la Ville à l'effet de procéder à la plantation d'un arbre pour chaque nouvelle résidence;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme en génie forestier pour la planification, l'appel d'offres et la gestion du contrat de plantation de plus de 225 arbres au printemps 2008;

CONSIDÉRANT les propositions de services préparées par monsieur François Légaré, ingénieur forestier de la firme DAA Environnement, en date du 6 mars 2008 et monsieur Luc Nadeau, ingénieur forestier de la firme Ingénieurs forestiers experts-conseils, en date du 3 mars 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de Ville de Candiac mandate monsieur Luc Nadeau ingénieur forestier de la firme « Ingénieurs forestiers experts-conseils » pour effectuer la planification, la préparation du devis, l'appel d'offres et la gestion du contrat de plantation d'arbres, pour un montant de 13 500 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans la proposition de services du 3 mars 2008;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-02-419, honoraires professionnels.

**08-03-32 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS POUR LA RÉFECTION DU
CHEMIN HAENDEL (TRONÇON ENTRE LES BOULEVARDS DE
L'INDUSTRIE ET CHAMPLAIN)**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de réfection des infrastructures du chemin Haendel (projet 2002-276) pour l'année 2008-2009;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Candiac a mandaté la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. pour la conception des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation desdits travaux est assujettie à l'obtention au préalable d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise Le Groupe-Conseil Génipur inc. à soumettre, pour et au nom de la Ville, les plans et devis pour la réfection du chemin Haendel (tronçon entre les boulevards de l'Industrie et Champlain) au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2);

De plus, la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur à l'effet que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

08-03-33 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS POUR LE PROLONGEMENT DE L'AVENUE LIBERTÉ, PHASE III

CONSIDÉRANT l'opportunité de prolonger les services municipaux du parc industriel Champlain afin de répondre à la demande des industries désirant s'implanter à Candiac;

CONSIDÉRANT la résolution 388-06 du conseil de la Ville de Delson autorisant le raccordement des infrastructures municipales des rues Brossard et Industrielle de la Ville de Delson aux réseaux municipaux de la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation desdits travaux est assujettie à l'obtention au préalable d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise Le Groupe-Conseil Génipur inc., à soumettre, pour et au nom de la Ville, les plans et devis du prolongement des services municipaux de l'avenue Liberté, phase III, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires pour la réalisation des travaux en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., chapitre Q-2);

De plus, la Ville s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation signée par un ingénieur à l'effet que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le MDDEP.

**08-03-34 APPROBATION – PLANS D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – CCU DU 12 MARS 2008**

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, d'agrandissement, de modification, d'affichage et de lotissement déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme a procédé à l’analyse des demandes lors de la réunion du 12 mars 2008 et recommande au conseil municipal d’approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-03-03	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 172, avenue de Deauville sur le lot 3 909 289.
CCU-2008-03-04	H05-557	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 295, avenue de Deauville sur le lot 3 883 304.
CCU-2008-03-05	H03-332	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 23, rue de Florence sur le lot 3 893 725.
CCU-2008-03-06	H03-329	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 23, rue de Fribourg sur le lot 3 523 127.
CCU-2008-03-07	H03-329	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 50, rue de Fribourg sur le lot 3 523 107.
CCU-2008-03-08	H03-332	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 29, avenue Frontenac sur le lot 3 893 702.
CCU-2008-03-12	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 19, rue de Sauverny sur le lot 3 964 692.

PERMIS D'AGRANDISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-03-02	H05-505	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'agrandissement (ajout d'un espace habitable au-dessus du garage avec modifications à la façade principale avant) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 16, avenue Asselin sur le lot 2 096 257.

PERMIS DE MODIFICATION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-03-09	C05-547	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'ajout d'un auvent par-dessus la terrasse existante sur un bâtiment de type commercial sis au 215, boulevard Jean-Leman sur le lot 3 047 653.

PERMIS D'AFFICHAGE		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-03-11	I04-412	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant l'installation d'une enseigne attachée (Techniseal) pour un bâtiment de type industriel sis au 300, avenue Liberté sur le lot 3 800 639.

PERMIS DE LOTISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2008-03-15	I04-418	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant le lotissement remplaçant le lot 3 964 791 afin de créer les lots 4 176 958 et 4 176 959 de façon à créer deux lots pour la construction de nouveaux bâtiments industriels.

08-03-35 DEMANDE À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS – PROLONGATION DE DÉLAI POUR L'ADOPTION DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA VILLE DE CANDIAC EN CONCORDANCE AVEC LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon est entré en vigueur le 22 mars 2006;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 59.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la Ville de Candiac est tenu d'adopter, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement révisé, tout règlement modifiant le plan d'urbanisme ou tout règlement de concordance soit :

- a) tout règlement qui modifie le règlement de zonage, de lotissement ou de construction d'une municipalité ou l'un ou l'autre de ses règlements prévus aux sections VII à XI du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);
- b) le règlement que le conseil d'une municipalité adopte en vertu de l'article 116 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ou tout règlement qui le modifie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac est déjà engagée dans le processus de révision de ses règlements d'urbanisme de manière à assurer la concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon, en vigueur depuis le 22 mars 2006;

CONSIDÉRANT QUE le délai de deux ans prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) expire le 22 mars 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac souhaite approfondir sa réflexion quant à certains éléments de concordance du schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon qui doivent être intégrés dans son plan et ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 239 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la ministre des Affaires municipales et des Régions peut prolonger, à la demande d'une municipalité, un délai ou un terme que leur impartit la Loi, si ce délai n'est pas expiré ou si ce terme n'est pas accompli;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac demande à la ministre des Affaires municipales et des Régions de prolonger, jusqu'au 22 mars 2010, le délai d'adoption du plan et des règlements d'urbanisme de la Ville de Candiac en concordance avec le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Roussillon.

08-03-36 SUBVENTION – MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac dépose annuellement une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la condition féminine;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est importante pour la progression de notre bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac dépose une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la condition féminine dans le cadre du programme visant le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

QUE la responsable de la bibliothèque, madame Patricia Lemieux soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à cette fin.

**08-03-37 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN AUX
INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES**

CONSIDÉRANT QUE le « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives » vise à permettre, à la faveur d'une aide financière du gouvernement du Québec, la construction, la rénovation, l'aménagement et la mise aux normes d'installations sportives et récréatives;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce programme, la Ville désire déposer une demande d'aide financière pour l'aménagement d'une patinoire extérieure couverte réfrigérée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise la présentation d'une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, dans le cadre du « Programme de soutien aux installations sportives et récréatives », pour le projet d'aménagement d'une patinoire extérieure couverte réfrigérée et confirme l'engagement de la Ville à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet;

QUE monsieur Denys Patenaude, directeur du Service des loisirs, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à cette fin.

08-03-38 AIDE FINANCIÈRE – CHAMPIONNAT MAJEUR – ESCRIME

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande dans le cadre du programme d'aide financière au championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Boulos est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération internationale d'escrime FIE;

CONSIDÉRANT sa participation avec l'équipe Canada Senior au Championnat du monde d'escrime 2007, tenu à Saint-Pétersbourg en Russie, du 28 septembre au 7 octobre 2007;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière au montant de 650 \$ à monsieur Michel Boulos;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-499.

08-03-39 AIDE FINANCIÈRE – CHAMPIONNAT MAJEUR – FOOTBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande dans le cadre du programme d'aide financière au championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guillaume Parent est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération de football amateur du Québec;

CONSIDÉRANT sa participation à la finale provinciale de Football, niveau Bantam AAA, ballon d'Argent au Stade Percival Molson, à Montréal (Québec), le 11 novembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière au montant de 100 \$ à monsieur Guillaume Parent;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-499.

08-03-40 AIDE FINANCIÈRE – CHAMPIONNAT MAJEUR – SOCCER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande dans le cadre du programme d'aide financière au championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE madame Gabrielle Plante est domiciliée à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cette athlète est membre de la Fédération de soccer du Québec, équipe de soccer féminine des Rapides U14 AA;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial de soccer 2007, Coupe des champions provinciaux Saputo AA, tenu à Laval du 21 au 23 septembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière au montant de 100 \$ à madame Gabrielle Plante;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-499.

**08-03-41 APPROBATION – COMITÉ DE SÉLECTION ET CRITÈRES
D'ÉVALUATION – APPEL D'OFFRES 8010-IN – ACQUISITION D'UN
CAMION-ÉCHELLE PLATE-FORME**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac procèdera à un appel d'offres avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'acquisition d'un camion-échelle plate-forme pour le Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Richard Taylor, responsable des achats et des ressources matérielles;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la grille des critères d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres 8010-IN et désigne les personnes ci-dessous pour agir à titre de membre du comité de sélection :

Monsieur Steeve Lamontagne;
Monsieur Gaétan Leclerc;
Monsieur André Hébert;
Monsieur Denis Parent;
Monsieur Luc Brault, à titre de substitut;
Monsieur Richard Taylor, secrétaire du comité de sélection.

08-03-42 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1201 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE CANDIAC EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX

Madame la conseillère Thérèse Gatien donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1201 concernant la division du territoire de la Ville de Candiac en six districts électoraux;

De plus, madame la conseillère Thérèse Gatien demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

08-03-43 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1203 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES H06-606, H06-627 ET H06-628 POUR CRÉER LA ZONE H06-634, AJOUTER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES APPLICABLES À LA NOUVELLE ZONE ET MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE H06-628

Monsieur le conseiller Normand Dyotte donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du projet de règlement 1203 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones H06-606, H06-627 et H06-628 pour créer la zone H06-634, ajouter la grille des usages et normes applicables à la nouvelle zone et modifier la grille des usages et normes de la zone H06-628;

De plus, monsieur le conseiller Normand Dyotte demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

08-03-44 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT TENUES LE 3 MARS 2008 – RÈGLEMENT 1196

Suite à la tenue du registre, le 3 mars 2008, et conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums*, le conseil de la Ville de Candiac prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat d'enregistrement du règlement 1196 décrétant un emprunt au montant de 1 210 000 \$ pour l'acquisition d'un camion incendie avec échelle aérienne.

**08-03-45 EMPRUNT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT 1192 DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT AU MONTANT DE 675 000 \$ POUR LA RÉALISATION DES
TRAVAUX DE CANALISATIONS SOUTERRAINES POUR LES
SERVICES D'UTILITÉS PUBLIQUES – « LES COURS CANDIAC »,
PHASE II B**

CONSIDÉRANT QUE le règlement 1192 décrétant un emprunt au montant de 675 000 \$ pour la réalisation des travaux de canalisations souterraines pour les services d'utilités publiques – « Les Cours Candiac », phase II B, a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et des Régions le 27 février 2008;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir des dispositions de l'article 567 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le trésorier soit autorisé à contracter un emprunt temporaire au montant de 675 000 \$ au moyen de billets remboursables à demande ou par acceptation bancaire, pour et au nom de la Ville de Candiac, à la Banque Royale du Canada, succursale de Candiac;

QUE le maire André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et le trésorier Patrick Quirion, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante trésorière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, les documents nécessaires à cet effet.

**08-03-46 RÈGLEMENT 1198 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 555
AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES I04-412 ET I04-416
POUR CRÉER LA NOUVELLE ZONE I04-418 ET D'AJOUTER UNE
GRILLE DES USAGES ET NORMES APPLICABLE À LA NOUVELLE
ZONE**

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire André J. Côté explique aux personnes présentes l'objet du projet de règlement 1198;

Par la suite, monsieur Côté invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre;

Aucune intervention.

b) Adoption du second projet de règlement :

CONSIDÉRANT QUE le projet du règlement modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones I04-412 et I04-416 pour créer la nouvelle zone I04-418 et

d'ajouter une grille des usages et normes applicable à la nouvelle zone, a été adopté à la séance du 3 mars 2008;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le 17 mars 2008;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac adopte le second projet avec changement de règlement 1198 modifiant le règlement de zonage 555 afin de modifier les limites des zones I04-412 et I04-416 pour créer la nouvelle zone I04-418 et d'ajouter une grille des usages et normes applicable à la nouvelle zone;

QUE le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Monsieur le maire André J. Côté invite les citoyens présents
à la période de questions.**

* * *

Cinq personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

08-03-47 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 20 h 20.

CAROLE LEMAIRE
Greffière

ANDRÉ J. CÔTÉ
Maire